



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 14/12/2020

L'an deux mille vingt le lundi quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 9 - Subvention exceptionnelle Alpes Maritimes

Présents :

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU **Adjoints**

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Madame FORNASARI, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Madame TRUILHE, Madame BASSI, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Madame MANSE **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Madame PLA-RODRIGUEZ (donne pouvoir à Madame FRECHET), Monsieur DEL FIORENTINO (donne pouvoir à Monsieur ORDRONNEAU), Madame PIOFFET (donne pouvoir à Madame FERNANDEZ)
Monsieur BEAUMONT (absent excusé), Monsieur LATASTE (absent excusé), Monsieur LAUGA (absent excusé), Monsieur ALIBERT (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Madame Valérie SADRES**

I - Exposés des motifs

En octobre dernier, des inondations meurtrières touchaient le Département des Alpes-Maritimes dans la vallée montagneuse de la Vésubie.

Le coût de réparations des infrastructures est évalué à plus d' 1.5 milliards d'euros. Un millier d'habitants ont dû être relogés.

Une solidarité s'est organisée au niveau local et national et plusieurs associations départementales de maires ont lancé un appel aux dons.

L'association départementale des maires des Alpes-Maritimes se charge de collecter et de redistribuer les dons des communes.

Je vous propose de verser une subvention de 1 000€ en soutien aux communes dévastées. Les crédits sont disponibles à l'article 6574 de notre budget.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

ACCORDER : une subvention exceptionnelle de 1 000€ au bénéfice des communes sinistrées des Alpes-Maritimes.

PRÉCISER : que cette subvention sera versée à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE
Mme Pascale Luguët